



- **Préambule**

Le permis B permet la conduite de :

- Tout véhicule dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur à 3,5 T, pouvant être affecté au transport de personnes ou de marchandises
- Tout véhicule pouvant comporter 9 places assises maximum (siège conducteur compris)
- Tout véhicule comme évoqué au dessus avec un remorque si :
 - le PTAC de la remorque est inférieur à 750 kg
 - le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule est inférieur à 3,5T

- **Les enjeux de la formation de la conduite**

L'automobile est devenue un élément social indispensable pour une très grande partie des jeunes et encore plus en milieu rural.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail, les loisirs.

Circuler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route avec des causes multiples.

C'est pour cela qu'un effort doit être continué pour renforcer l'éducation et la formation au partage de la route et au respect des autres.

Les accidents de la route ne sont pas dus au hasard, mais principalement aux comportements des usagers, et ainsi pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque amoindri, un nouveau programme de formation a été mis en place.

L'objectif est d'amener tout usager débutant de la route (automobiliste en particulier), à acquérir des compétences aussi bien en savoir, savoir faire mais aussi en savoir être et savoir devenir comme le décrit le REMC et la matrice GDE

Apprendre à conduire est une démarche exigeante

- **l'organisme de formation**

- Raison sociale : EI Ecsr Route 86
- adresse : 8 rue Pierre Pestureau 86400 Civray
- Mail : contact@ecsr-route86.fr
- Téléphone : 06 85 16 86 02
- Siret : 85256249500022
- Agrément : E2408600020
- Code APE : 8553Z
- Gérant : Bobe Emmanuel
- Responsable des relations avec les élèves : Bobe Emmanuel

- **les prérequis**

- Avoir 16 ans pour l'examen théorique, 17 ans pour l'examen pratique dans le cadre d'une formation en B traditionnelle
- Avoir 15 ans pour l'examen théorique, 17 ans pour l'examen pratique dans le cadre de la formation anticipée à la conduite AAC
- 18 ans pour la CS (conduite supervisée)
- Avoir l'assr 2 ou à défaut l'ASR

- **le public visé**

- tout public

- **la durée de la formation**

- 20 H (minimum légal obligatoire pour la pratique) pour une formation en boîte manuelle
- 13 H (minimum légal obligatoire pour la pratique) pour une formation en boîte automatique
- Cette formation figure dans le livret numérique mis en place au 1er janvier 2024
- La durée (20H ou 13H) ne prend pas en compte la partie théorie

- **les objectifs de la formation**

Une évaluation initiale qui propose un volume horaire de formation pratique, ainsi qu'un devis pour le coût global de ladite formation. L'acceptation du devis permettra la conclusion d'un contrat unique (obligatoire) entre les 2 parties. L'évaluation se compose d'une partie interrogative sur les connaissances, l'expérience et la représentation de l'élève vis-à-vis de son apprentissage, et une partie en véhicule pour mettre en place des exercices sur les bases de la conduite.

Une formation théorique qui apporte au candidat des connaissances obligatoire dans le cadre de sa formation et qui préparera à l'épreuve théorique générale (ETG)

Cette formation sera axée sur des thèmes qui sont :

L - La Circulation Routière (signalisation routière, règles de circulation, intersections, vitesse, croisement dépassement, stationnement et arrêt)

C - le conducteur (conduite, être en état de conduite (alcool, drogues, vigilance, fatigue, médicament))

R -La Route (conduire dans des conditions difficiles (intempéries, nuit), autoroute, zones dangereuses (travaux, tunnel, passage à niveau, tramway))

U - Les Autres Usagers (le partage de la rue, les autres usagers(cyclistes, piétons, EDPM, deux roues, urgence, convois exceptionnels, transport de marchandises, véhicules lents, bus, autocars))

D - Notions diverses (documents administratifs, chargement, permis à points, infractions)

A - Les Premiers Secours (protéger, alerter, secourir, l'accident de la route, SAIP, premiers secours)

P - Prendre et quitter son véhicules (installation, entrer et sortir)

M - mécanique et équipements (fonctionnement, entretien et dépannage)

S - Sécurité du passager et du véhicule (installation sécurisée des adultes et des enfants, nouvelles aides à la conduite)

E - Environnement (Éco Mobilité, éco conduite, choix du véhicule)

Cette formation sera dispensée soit par le biais d'une application informatique, soit par du code traditionnel en salle dispensée par un enseignant diplômé sous forme de cours, de test ou de stage code

Formation pratique comprenant une mise en situation et théorie de la conduite suivant le programme du REMC (Référentiel d'enseignement à une mobilité citoyenne)

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage. Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites. Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs

définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Ce programme repose sur 4 compétences d'apprentissage qui sont :

1 - Maîtrise du véhicule dans un trafic faible ou nul

Connaître les principaux organes et commandes du véhicules, effectuer les vérifications intérieures et extérieures

Entrer, s'installer au poste de conduite et sortir du véhicule

Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire

Démarrer et s'arrêter

Doser les accélérations et les freinages à diverses allures

Utiliser la boîte de vitesse

Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire

Regarder autour de soi et avertir

Effectuer une marche arrière et un demi tour en sécurité

2 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte

Positionner la voiture sur la chaussée et choisir sa voie de circulation

Adapter l'allure aux situations

Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité

Tourner à droite, à gauche en agglomération

Franchir le ronds-points, les carrefours à sens giratoire

S'arrêter et stationner en épi, créneau, bataille

3 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la routes avec les autres usagers

Évaluer et maintenir les distances de sécurité

Croiser, dépasser, être dépassé

Passer des virages et conduire en déclivité

Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie

S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide

Conduire dans une circulation en file et une circulation dense

Connaître les règles relatives à la Circulation Inter-Files (C.I.F.) des motocyclistes. Savoir en tenir compte.

Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau

4 - pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Suivre un itinéraire de manière autonome

Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie

Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer

Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur, ABS, aides à la navigation...)

Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence

Pratiquer l'éco-conduite

Les épreuves d'examens

Théorique

L'épreuve se passe dans un centre agréé et géré par un partenaire privé, l'école de conduite peut se charger de la prise de rendez-vous pour l'examen, un coût de 30€ sera exigé pour l'inscription à l'épreuve. Cette somme fera office de "timbre fiscal"

L'élève devra se munir de sa pièce d'identité et de sa convocation

l'épreuve se passe sur tablette en individuel et est composé d'une série de 40 questions

Est considéré comme reçu, le candidat qui aura au minimum 35 bonnes réponses sur 40

L'élève se présentera de lui même à l'examen en respectant les termes de convocation imposé par l'organisme

Pratique

Réalisé par un IPCSR (inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière) sur le véhicule du centre de formation. l'épreuve dure 32 minutes et comprend :

La vérification de la recevabilité des documents d'examen

L'accueil du ou des candidats, la vérification des identités et dans le cadre de l'apprentissage anticipée de la conduite, de son

attestation de fin de formation initiale présente dans son livret numérique ou format papier

La présentation de l'épreuve par l'inspecteur

L'installation au poste de conduite

Les réglages du véhicule nécessaire avant le départ et réalisés par le candidat

Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes

La réalisation d'un test de vue

La réalisation d'une manoeuvre nécessitant une marche arrière, ainsi qu'un arrêt de précision

Des vérifications portant sur un élément technique à l'extérieur ou à l'intérieur du véhicule, la sécurité routière et les premiers secours

La mise en action d'un accessoire ou d'une commande en cours de circulation

L'établissement du certificat d'examen du permis de conduire

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Conditions de passage Les pièces à fournir pour passer l'examen sont, Carte d'identité, Passeport, permis de conduire pour un second permis, titre de séjour, Les examens pratique et théorique se déroulent du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, pour la théorie certains centres sont ouverts le samedi.

Spécificité de la conduite accompagnée :

Un rendez vous préalable de 2h mettra fin à la formation et validera celle-ci par l'édition d'une attestation de fin de formation initiale

Un premier rendez vous pédagogiques de 3h qui aura lieu entre le 4ème mois et le 6ème mois (2h de théorie, 1h de pratique)

Un deuxième rendez vous pédagogiques de 3h qui aura lieu avant la date d'un passage potentiel à l'examen pratique et 3000 kms parcourus (2h de théorie, 1h de pratique)

Spécificité de la conduite supervisée

Un rendez vous préalable de 2h mettra fin à la formation et validera celle-ci par l'édition d'une attestation de fin de formation initiale

La conduite supervisée n'impose pas un nombre de kilomètres ou de durée minimum. Il est évident que plus l'apprenant aura parcouru de kilomètres, plus il aura accumulé d'expérience. un bilan afin d'évaluer sa progression pourra être réalisé.